Renouée de Bohème

Reynoutria x bohemica Chrtek & Chrtková, 1983

PRIORITE 2

Par Sauvages du Roannais - Wikimedia

EEE EMERGENTE

Origine : Asie orientale

Année et source d'introduction	Introduite en Europe au cours du XIXème siècle pour ses propriétés mellifères et esthétiques, à partir du XXème siècle expansion dans les milieux naturels
Répartition nationale	Observée ponctuellement sur l'ensemble du territoire métropolitain, forte présence dans le Centre, présence de l'espèce dans les régions limitrophes
Répartition Grand Est	Présente localement dans les trois anciennes régions
Milieux concernés	Milieux alluviaux ensoleillés, zones humides

PRÉVENTION SURVEILLANCE — ÉRADICATION CONFINEMENT — ~~LIMITATION EXPANSION~~

Reconnaître la Renouée de Bohème

Par Andrea Moro - Wikimédia

Plante herbacée, hybride entre la Renouée du Japon et la Renouée de Sakhaline, vivace et rhizomateuse à port buissonnant, jusqu'à 4 m de haut, tiges robustes, striées, creuses sauf au niveau des nœuds et de couleur verdâtre.

Rhizomes (tiges souterraines) bien développés et lignifiés, pouvant atteindre de 15 à 20 m de long et pénétrer dans le sol jusqu'à 3 m de profondeur, émission de racines adventices.

Feuilles : **limbe plus ou moins triangulaire, plus ou moins cordé à la base, feuilles longues de 25 à 30 cm, munies de poils courts et droits > 1 mm sur la face inférieure**

Fleurs blanches ou blanchâtres en panicules plus ou moins lâches de 8 à 12 cm.

PRÉVENTION/SURVEILLANCE

Période de floraison

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

NE PAS CONFONDRE !

Avec d'autres Renouées exotiques envahissantes :

La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) : feuilles basales à limbe largement **ovale-triangulaire**, longues jusqu'à 18 cm, avec un rétrécissement brusque à la base et **glabres**.

La Renouée de Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis*) : distinction entre les deux plantes délicate, fleurs verdâtres, feuilles à limbe ovale-oblong, cordé à la base, munies de poils flexueux et > 1mm sur les nervures de la face inférieure.

Par J.F. Gaffard Jeffdelonge - Wikimédia

Par Julia Kruse - Wikimédia

Sauvages du Roannais - Wikimédia

Biologie et écologie de l'espèce

La Renouée de Bohème est l'hybride de la Renouée du Japon et de la Renouée de Sakhaline. Elle forme des fourrés denses monospécifiques difficilement pénétrables. Elle monopolise l'espace et les ressources tout en produisant des substances toxiques au niveau de ses racines provoquant des nécroses sur les racines des autres espèces. Comme l'ensemble des Renouées, elle se dissémine par multiplication végétative à partir des fragments de rhizomes et de boutures de tiges (chaque fragment, en fonction des conditions peut former un nouvel individu). Cette hybridation et la possibilité de diffuser facilement des graines facilitent encore la dissémination des Renouées.

Habitats concernés : rives des cours d'eau et zones d'alluvions, nécessite une bonne alimentation en eau et un substrat riche en éléments nutritifs, habitats bien ensoleillés.

Et en Grand Est ? En région Grand-Est, les milieux colonisés sont similaires aux milieux colonisés dans les autres régions.

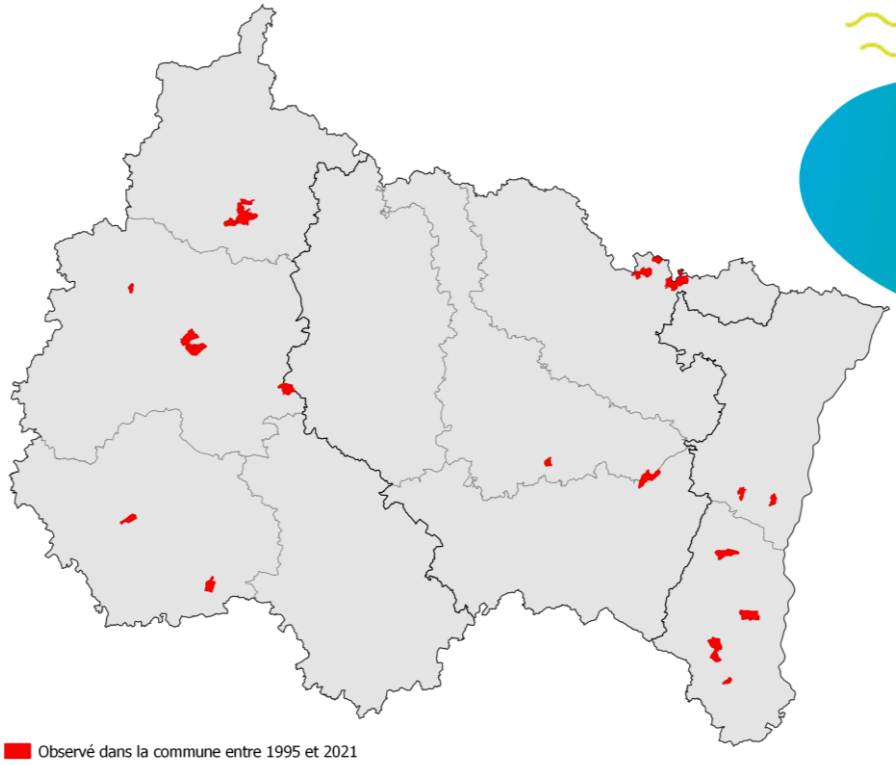

Vous avez découvert une station de la Renouée de Bohème ?

Signalez et faites valider votre observation au Conservatoire botanique le plus proche de chez vous ! (contacts en fin de fiche).

Les impacts environnementaux connus

Sur les espèces : la Renouée de Bohème forme des massifs denses et monospécifiques en monopolisant les ressources disponibles (lumière, nutriment…) et empêche le développement des espèces indigènes. Ainsi, la richesse spécifique diminue.

Sur les habitats : l'espèce a un impact sur la colonisation des berges et des milieux alluviaux par les espèces indigènes et donc remplace progressivement les habitats rivulaires.

Sur la fonctionnalité des écosystèmes : les massifs de Renouées peuvent altérer physiquement le sol par augmentation du sapement et de l'érosion des berges.

Les autres impacts connus

Les massifs de Renouées constituent une entrave à l'accès des usages aux cours d'eau (pêcheurs, promeneurs…). Leur implantation au niveau des infrastructures routières, des bords des voies ferrés, des friches… peut porter atteinte à la sécurité et à l'intégrité de ces dernières en limitant la visibilité. Leur fauchage, obligatoire dans certaines circonstances, a un coût non négligeable.

Et dans le Grand Est ?

Probabilité de propagation	Impacts sur les espèces indigènes	Impacts sur la fonctionnalité des écosystèmes
Très forte	Très forts	Très forts

Comment intervenir sur la Renouée de Bohème en Grand Est ?

La Renouée de Bohème est une espèce émergente présente sur plusieurs dizaines de stations et dont l'éradication peut être incitée localement sur des bassins versants peu à pas contaminés et/ou à forts enjeux de biodiversité. Moins présente que la Renouée du Japon, cette espèce est considérée comme émergente, au même titre que la Renouée de Sakhaline et la Renouée à épis nombreux.

1. **Etablir un diagnostic de la station** (avec le CBN et l'animateur local du CENge) et prospecter les milieux similaires voisins pour évaluer la zone contaminée/contaminable.
2. **Organiser une réunion de concertation** (de préférence sur le site) pour déterminer en urgence les risques de contamination et apporter des solutions concrètes immédiates.
3. **Organiser l'intervention de gestion**, avec désignation d'un maître d'ouvrage
4. Une fois l'opération réalisée, **suivre les travaux et valider l'éradication ou confinement.**

Cette procédure d'intervention en Grand Est permet d'assurer très rapidement le confinement (pour éviter toute contamination) et à terme l'éradication.

Avant toute organisation d'une intervention, il convient de faire le bilan bénéfices/risques sur la biodiversité, notamment vis-à-vis des autres espèces pouvant être impactées par l'intervention. Dans certains cas des espèces protégées peuvent être présentes impliquant l'application de la règlementation ad hoc.

Modalités de gestion recommandées

Confinement/Eradication

Fauchage régulier : force la plante à utiliser ses réserves rhizomiales et ainsi s'épuiser progressivement.

-fauche mécanisée : fauche 5 semaines après premières pousses de la plante (début avril ou mai) en dessous du premier nœud puis répéter action toutes les 5 semaines durant la période de végétation sur une durée de 3 ans minimum, les résidus peuvent être laissés sur place (pas en zones inondables : fragments contaminants) ou être valorisés (méthanisation ou compostage)

-fauche manuelle avec les mêmes modalités : plus fastidieux et chronophage.

Ecopâturage : pâturage par des caprins ou des ovins en bonne santé, sur site préalablement fauché, nettoyé de ses déchets, le site doit être clôturé et être muni d'un abri, au moins deux animaux par site, changer régulièrement les animaux de parcelles au moins toutes les 3 semaines.

Bâchage : Avant toute pose de bâche : durant l'hiver précédent la pose, fauchage et nettoyage de la zone, bâcher avant la reprise de la végétation et pendant la période de bâchage, surveiller et entretenir régulièrement la zone, la première année : arracher les pieds de Renouées qui poussent en périphérie une fois par mois de mai à octobre et marcher sur la bâche pour écraser les pieds qui poussent dessous. Débâcher après au moins 3 ans et mettre en place une restauration végétale.

Limitation de l'expansion

Informer les usagers du site afin d'éviter toute intervention qui pourrait favoriser l'expansion de l'espèce sur d'autres secteurs.

A ne pas faire

Le faucardage génère de nombreux fragments ce qui peut favoriser la dispersion de l'espèce et la colonisation d'autres sites.

Attention un tout petit fragment de renouée peut recontaminer le milieu !

N'oubliez pas de penser en amont à la **gestion des déchets** (règlementation Biodéchets)! Les produits d'arrachage doivent être exfiltrés en dehors des zones humides ou inondables pour ensuite être valorisés ou détruits. Le matériel utilisé doit être nettoyé après chaque chantier.

Retours d'expérience

En Grand Est : SPIGEST – Guide pratique pour une gestion raisonnée des Renouées asiatiques

Ailleurs : Centre de ressources

La stratégie d'intervention en Grand Est

	Actions prévues	Priorité
Connaissance	Mise en place d'une plateforme de signalement et d'un réseau de surveillance	**1**
	Mise à jour des stations connues et étendre le périmètre de recherche	**1**
	Réalisation d'un catalogue des stations : localisation, surface colonisée…	**2**
Intervention	Intervention locale sur bassin versant non contaminé avec forts enjeux de biodiversité	**1**
	Veille sur les stations gérées et suivi de travaux	**1**
	Constituer un retour d'expérience	**1**
Communication	Diffusion des retours d'expérience	**1**
	Accompagnement et formations des gestionnaires et usagers des zones potentielles et impactées	**1**
	Sensibilisation des usagers, des gestionnaires et des horticulteurs.	**1**

EMERGENTE – NON PRIORITAIRE

Des interventions locales sur les bassins versants peu touchés sont à privilégier.

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

FLORE GRAND EST

EEE Grand Est est une plateforme collaborative pour la connaissance et la gestion des espèces exotiques envahissantes de la région Grand Est. Pilotée par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, la plateforme rassemble une multitude de partenaires. Cette plateforme thématique s'articule à la fois autour d'un espace de communication et des ressources scientifiques, techniques et réglementaires, avec notamment des informations sur les espèces invasives introduites, ou EEE, en Grand-Est.

Cette fiche constitue un état des lieux de la connaissance 2020, elle est évolutive et sera mise à jour régulièrement dans un souci de travail collaboratif.

Des questions ? Une observation ?

Contactez le Conservatoire botanique le plus proche :

Alsace : 03.88.64.82.56 - jerome.hog@conservatoire-botanique-alsace.fr

Champagne-Ardenne : 03.26.65.28.24 - morgan@mnhn.fr

Lorraine : 03.83.91.82.97 – mduval@polelorrain-cbnne.fr

Contactez le Conservatoire d'espaces naturels le plus proche :

Alsace : 03.89.83.34.20 - elisa.schorr@conservatoire-sites-alsaciens.eu

Champagne-Ardenne : 03.25.80.50.50 - mbillod@cen-champagne-ardenne.org

Lorraine : 03.29.60.91.91 - c.gunder@cen-lorraine.fr

Pour une question sur l'animation régionale EEE en Grand Est :

Camille Gunder *Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine – Antenne Vosges*
03.29.60.91.91 / c.gunder@cen-lorraine.fr

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La Région Grand Est

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Auteurs

Camille Gunder, *Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine*

Relecteurs

Marie Duval, *Conservatoire botanique de Lorraine*

Pascale Richard, *Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine*